

Un milliard pour les associations

Fin 2017 et 2018 ont été très difficiles pour les associations. La suppression des emplois aidés et des apports de la « réserve parlementaire », ainsi que la baisse du mécénat (en raison de la suppression de l'impôt sur la fortune) sont venus s'ajouter à la baisse constante des subventions aux associations par les divers niveaux institutionnels (communes, départements, régions, État). Beaucoup d'associations ont disparu de ce fait ou ont diminué leurs activités.

Le Collectif des associations citoyennes, avec d'autres réseaux et syndicats ont organisé la mobilisation des associations à l'automne dernier. Le gouvernement a légèrement abondé (de 25 millions d'euros) le FDVA¹, mais a continué à supprimer les emplois aidés. Une « concertation » a été ouverte à la suite de ces actions qui a abouti à 59 propositions remises au gouvernement en mai dernier, sans réponse à ce jour.

Le CAC a chiffré entre 900 millions et un milliard d'euros le coût de la disparition progressive des emplois aidés pour les associations sur l'année 2018. Ce chiffre a été confirmé par un « rapport flash » de l'Assemblée Nationale² ainsi que par le Mouvement associatif récemment³. Le CAC a écrit au mois de juin au Premier ministre Édouard PHILIPPE, pour lui demander de créer un fonds d'un milliard pour le fonctionnement des associations⁴. Celui-ci a répondu au CAC début octobre, qu'il avait transmis notre courrier à M. BLANQUER, ministre chargé de la vie associative. Depuis silence radio.

Le projet de budget 2019 ne prévoit rien de spécifique pour les associations hormis les emplois aidés transformés en « Parcours emplois compétence », qui sont moins aidés et pratiquement inaccessibles pour la majorité des associations ([voir ici- lien avec le texte CAC à ce sujet](#)).

Le CAC, a envisagé de faire déposer un amendement à ce sujet⁵, mais le règlement de l'Assemblée nationale -s'appuyant abusivement sur l'article 40 de la Constitution- interdit aux députés de déposer des amendements qui créent une dépense, même s'ils prévoient une recette équivalente ; ce qui était le cas, l'amendement proposait d'augmenter l'impôt sur la fortune du patrimoine mobilier à hauteur d'1 milliard. Nous avons donc déposé, comme le prévoit le règlement de l'AN, un amendement demandant « *Un rapport d'information sur des moyens alloués et indispensables aux associations, concernant tous les domaines d'activité, au regard des conséquences dramatiques de la baisse des contrats aidés* » ([mettre le lien](#)). Mais cet amendement a été jugé « *irrecevable au nom de l'article 40 de la Constitution* » par l'Assemblée Nationale et n'a donc pas été soumis à la commission de l'AN qui examine le projet de budget !

Face à cette volonté politique du gouvernement de ne rien faire pour le monde associatif, il est impératif que les associations réagissent :

- 1. En interpellant les députés et les sénateurs dans les circonscriptions sur la base des informations ci-dessus pour demander que l'amendement déposé soit mis au vote et voté.**
- 2. En reprenant la lettre au Premier ministre, et la lui renvoyant, par courriel et par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur Édouard PHILIPPE, Premier ministre Hôtel Matignon.**

L'AN en est à la première lecture du projet de budget, le Sénat doit après un premier vote à l'Assemblée Nationale l'examiner et le voter. Comme il y aura des modifications, il y aura un deuxième examen du projet à l'AN, puis au Sénat. Ce

1 Fonds de Développement de la Vie Associative

2 [Rapport flash de l'AN du 3 avril 2018](#)

3 Communiqué LMA du 12 oct 2018 : [Le prochain gouvernement doit faire une plus grande place à la vie associative](#)

4 La lettre ouverte du CAC au 1^{er} ministre le 4 juin 18 : [Où en sommes-nous de la « politique de la vie associative » ?](#)

5 Proposition via Mathilde PANOT, députée du Val-de-Marne du groupe des insoumis

processus va durer tous les mois de novembre et de décembre. Il faut donc intervenir rapidement en perspective de cette 2^{de} lecture à l'AN et des deux lectures au Sénat. Rappelons que si les deux assemblées ne se mettent pas d'accord sur un même texte, c'est l'AN qui a le dernier mot. **C'est donc auprès des députés qu'il convient d'être le plus incisif. Un vote au Sénat en notre faveur renforce bien évidemment notre proposition, d'où l'importance de ne pas le négliger.**

NB : Le « Mouvement associatif » a aussi entrepris une [interpellation du gouvernement à ce sujet via les parlementaires](#). Bien entendu ces deux initiatives, celle du CAC et celle du MA ne sont pas contradictoires au contraire, elles se renforcent. Il n'y a donc que des avantages aussi à prendre contact avec le MA localement et joindre les efforts pour agir de concert.